



## Rendez-vous avec le directeur de ma femme

-----  
Par coco321

Bonsoir, ma femme est actuellement en arrêt maladie pour dépression par rapport à son travail. Puis je demander un rendez vous avec son directeur pour en parler tranquillement. Merci de votre intérêt.

-----  
Par Violet

Bonjour coco321,

Lorsque vous indiquez :

"Puis je demander un rendez vous avec son directeur pour en parler tranquillement".

Qui tente rien n'a rien.

Cordialement.

-----  
Par coco321

Merci de votre réponse. Légalement, je peux lui demander, rien ne me l'interdit?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Soyez très prudent quant à vos relations avec l'employeur de votre épouse. Evitez des discussions qui pourraient au final la desservir.

Consultez plutôt le médecin traitant, ou encore les délégués du personnel.

-----  
Par coco321

Merci de vos réponse. Ce n'est pas au sujet d un harcèlement. moral. C est un mal être dans son travail dans son ensemble. C est juste pour en parler avec la direction. Ma femme est bien entendu d'accord. Je ne pense utiliser en aucun cas la force et aucunes intimidations bien entendu.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Nous devons faire fi des avis personnel, notre rôle est de délivrer de l'information juridique.

Votre question est; Légalement, je peux lui demander, rien ne me l'interdit?

Oui, vous pouvez, rien de vous l'interdit

-----  
Par kang74

je n'ai pas donné d'avis personnel , je suis la seule à avoir argumenté mes réponses par des sources juridiques ( jurisprudence )

Car la réponse juridique à faire, comme toute réponse juridique est : ce n'est pas interdit MAIS ...

Car bizarrement je pense que le mari veut agir dans l'intérêt de sa femme, et que rien ne peut être bénéfique à vouloir prendre rdv avec l'employeur de sa femme .

Comme le dit yapadequoi ( et comme je l'ai dit AVANT que vous effaciez la réponse) il y a des moyens plus constructifs pour faire valoir une souffrance au travail .

-----  
Par janus2

Puis je demander un rendez vous avec son directeur pour en parler tranquillement.

Bonjour,

Oui, bien entendu, vous pouvez. Au même titre que l'employeur de votre femme pourra refuser de vous voir.